

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 Juin 2021

Le Jeudi 24 Juin 2021   17h00, les adh rents du SATM ont  t  invit s   se r unir en Assembl e G n rale Ordinaire.

Ordre du jour

- Conf rence/d bat
 - o « Du maintien dans l'emploi   la Pr vention de la D sinsertion Professionnelle »
- Partie statutaire
 - o Approbation du proc s verbal de l'Assembl e G n rale du 16 Septembre 2020 ;
 - o Rapport moral du Pr sident ;
 - o Rapport d'activit  2020;
 - o Rapport financier de l'exercice arr t  au 31/12/2020, approbation des comptes 2020 ;
 - o Approbation du mode de calcul et des modalit s de paiement des cotisations annuelles 2021 de sant  au travail, sur proposition du Conseil d'Administration ;
 - o Questions diverses.

La Pr sidente, B atrice RACINE, ouvre la s ance et constate le nombre des participants:

Pr sents : 17 membres adh rents

Aucun quorum n' tant requis pour les assembl es g n rales ordinaires de l'association, celle-ci peut donc d lib rer valablement.

La Pr sidente salue et remercie l'ensemble des participants   cette Assembl e G n rale.

Proc s-verbal du 16 Septembre 2020

Le proc s-verbal de l'Assembl e G n rale du 16 Septembre 2020 n'appelle pas d'observation et est adopt    l'unanimit  des participants.

Rapport moral du Pr sident

B atrice RACINE pr sente son rapport moral qui s'articule sur 4 axes :

- Le plan national ;
- Le plan r gional ;
- Le plan local.

Au plan national

Les échanges et les prises de positions se sont poursuivis tout au long de l'année 2020, notamment entre les partenaires sociaux.

Un accord national interprofessionnel (ANI) pour une prévention renforcée et une offre renouvelée

en matière de santé au travail a été conclu le 10 décembre 2020 reprenant 4 grands items :

- ✓ Promouvoir une prévention primaire opérationnelle au plus proche des réalités du travail
- ✓ Promouvoir une qualité de vie au travail en articulation avec la santé au travail
- ✓ Promouvoir une offre de services des SPSTI efficiente et de proximité
- ✓ Une gouvernance renouvelée, un financement maîtrisé.

Une proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail a été déposée à l'Assemblée Nationale le 23 décembre 2020.

Au plan régional

Réforme : des actions sur ce sujet de notre association ligérienne, PRESANSE Pays de la Loire, qui rassemble les 13 SSTI de la région.

PRESANSE Pays de la Loire a poursuivi ces travaux partagés entre les services sur différentes thématiques :

- Elaboration d'un socle commun d'offres de services.
- Portail adhérent
- Logiciel métier
- Enquête adhérents
- Communication régionale
- Partage d'indicateurs
- Continuité des SSTI durant la période COVID
 - Mise en place des téléconsultations
 - Poursuite de l'accompagnement des entreprises durant le confinement
 - Communication auprès des adhérents
 - Mise en activité partielle pour certains SSTI
 - Campagne de tests COVID pour certains SSTI
 - Commande commune de masques pour les SSTI
 -
- Poursuite de la participation active des SSTI aux travaux pour le PRST3
- Poursuite des échanges entre certains services sur le logiciel métier.

Au plan local

- **Nouvelle présidente au SATM**
- **Elaboration du projet de service** par la commission médico-technique. Le point marquant de ce projet est la remise en place des équipes pluridisciplinaires animées et coordonnées par les médecins du travail avec le renforcement des équipes du pôle technique.

- **COVID :**
 - Poursuite des actions individuelles comme collectives, au conseil et l'accompagnement des entreprises adhérentes et de leurs salariés et au développement des actions de prévention.
 - Mise en place des téléconsultations
 - Actions de communication par la création de fiches prévention à destination des adhérents

- **Préparation du dossier de renouvellement d'agrément, fin 2020, arrivant à échéance en avril 2021 :**

- **Recherche active de nouveaux médecins du travail**

- **Embauches en 2020**
 - Infirmière :
 - Vanessa GODARD le 20 janvier 2020
 - Secrétaire :
 - Laurie SIMON : CDD à compter du 8 décembre 2020
 - Médecins :
 - Docteur SIX : 25 Mai 2020
 - Docteur YANKEP (médecin PAE) : 3 août 2020
 - Docteur EUDES : CDD à compter du 12 octobre 2020 pour une durée de 6 mois
 - Autres :
 - LETISSIER Guillaume : apprenti informaticien le 1^{er} septembre 2020

- **Départs en 2020**
 - Médecins :
 - Docteur FOSSE en Juillet 2020
 - Docteur MORERE en Septembre 2020
 - Autres
 - Annie GIGAN (ASST) en Janvier 2020
 - Alain MARCIREAU (ASST) en Juillet 2020

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral de la Présidente du SATM à l'unanimité.

Rapport financier de l'exercice clos au 31/12/20 , approbation des comptes

La Présidente donne la parole à Monsieur LE SPEGAGNE, expert comptable (SOFIDEM) pour présenter les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur LE SPEGAGNE fait une présentation du bilan et du compte de résultat (annexes ci-jointes)

La Présidente donne la parole à Monsieur COCHERY, commissaire aux comptes (KPMG).

Monsieur COCHERY fait une présentation du rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sur :

- le contrôle des comptes annuels du SATM ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Contrôle des comptes annuels

Suite à l'audit effectué par KPMG, le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'association à la fin de cet exercice.

Justifications des appréciations

Aucune indication spécifique à formuler

Vérifications et informations spécifiques

Aucune observation n'est à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Monsieur COCHERY fait ensuite une présentation du rapport spécial sur les conventions réglementées :

Aucune nouvelle convention n'a été signée au cours de l'exercice 2020.

Après avoir entendu le compte rendu financier et les explications fournies, la résolution suivante (point 1, 2 et 3) est soumise à l'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale, à l'unanimité :

1 – approuve les comptes de la gestion 2020, le bilan au 31 décembre 2020 comportant un résultat net après impôt société de : + 237 K€

2 – affecte le résultat aux fonds de réserve

3 – donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion administrative et financière

Béatrice RACINE remercie Messieurs LE SPEGAGNE et COCHERY pour leurs interventions.

Approbation du mode de calcul et des modalités de paiement des cotisations annuelles 2021 de santé au travail sur proposition du Conseil d'Administration

Pour l'exercice 2021, le conseil d'administration a décidé de maintenir les montants des différentes cotisations (HT), à l'identique de ceux de l'année 2020 ; donc sans augmentation de celles-ci.

1 – Entreprises de 0 à 49 salariés Facture annuelle	71,10 € par salarié présent dans l'entreprise au cours de l'exercice.
2 – Entreprises de 50 salariés et plus Facture semestrielle	76,44 € par salarié présent dans l'entreprise au cours de l'exercice.
3 – Secteur travail temporaire	74,25 € par salarié présent au cours de l'exercice
4 – Droits d'entrée	16 € par salarié
5 – Cotisations de proximité	6 € par salarié
6 – Création de dossiers en cours d'année (entreprises de plus de 20 salariés)	40 € par salarié
7 – Absences non justifiées	50 € par salarié

L'Assemblée Générale (17 pour):

1 – approuve le mode et les modalités de calcul de paiement de la cotisation 2021.

2 – approuve une cotisation à taux réduit de 16 € par salarié, limitée à 200 personnes et concernant un public précarisé.

Rapport d'activité 2020

Arnaud AFFAGARD fait une présentation du rapport d'activité 2020 (annexé au présent procès-verbal).

Questions diverses

- Des précisions sont apportées concernant les points suivants
 - Le DUERP,
 - Les effectifs par secteur et par médecin,
 - Le suivi des travailleurs saisonniers.

La Présidente,
Béatrice RACINE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Béatrice Racine', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.